

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 114

MONTRÉAL, LE MARDI 25 MAI 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Pleins feux sur la SRC

Moins de *Fureur* et de hockey? Plus de *Zone libre* et de *Christiane Charrette*? Moins de pub... mais moins d'argent? À compter de ce matin Radio-Canada sera scrutée sous toutes les coutures pendant les trois semaines d'une grande audience publique.

Le CRTC entreprend aujourd'hui à Hull l'étude du renouvellement de toutes les licences détenues par Radio-Canada: télé et radio dans les deux langues, RDI, Newsworld, stations régionales, bref «la totale», comme diraient nos amis de France.

Radio-Canada a donc préparé un Plan stratégique qui définit son avenir. Prenant acte du déplacement des auditoires et désirant «aller rejoindre les auditeurs où ils sont», Radio-Canada a placé dans ce plan un important développement dans la télé spécialisée, en y intégrant le projet de quatre nouvelles chaînes spécialisées francophones.

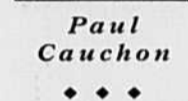
Cinq jours avant le début des audiences, vendredi dernier, le CRTC tranchait: pas question d'accorder des licences de chaînes spécialisées à Radio-Canada. Les projets retenus par le CRTC appartiennent plutôt à Astral, Alliance/Atlantis, Radiomutuel et BCE (avec participation très minoritaire de TVA).

Au CRTC on expliquait vendredi qu'on procédait à l'annonce des nouvelles chaînes spécialisées ce jour-là par politesse envers Radio-Canada, puisque ayant déjà pris sa décision l'organisme ne pouvait entreprendre les audiences d'aujourd'hui en faisant comme si de rien n'était.

Le CRTC envoie donc le message suivant: les chaînes spécialisées se développeront avec des joueurs industriels déjà engagés dans le domaine spécialisé plutôt qu'avec les grands réseaux traditionnels.

Autre effet de l'annonce de vendredi: puisqu'on ne pourra plus parler cette semaine des projets de chaînes spécialisées de Radio-Canada (bien que CBC ait toujours deux projets de chaînes anglophones dans ses cartons, mais enfin) de quoi parlera-t-on? Du mandat principal de Radio-Canada, justement.

Paul Cauchon



♦ ♦ ♦

Et sur cette question une flopée de groupes se font déjà entendre, dont au premier chef TVA et TQS.

Radio-Canada fait valoir qu'il faut cibler large. Une télévision généraliste publique qui se veut rassembleuse et qui veut rendre compte de l'identité de la nation doit rejoindre le plus large public avec des émissions de qualité, très variées, dans tous les domaines.

Mais les opposants au Plan stratégique de Radio-Canada l'accusent de faire de la surenchère commerciale (TQS révèle que Radio-Canada s'est associée à CBC pour faire monter le prix d'achat des droits de diffusion de *Titanic*), de présenter trop de publicité et de grands événements sportifs, trop de cinéma américain, et pas assez d'émissions documentaires ou culturelles.

Ces groupes insistent: Radio-Canada doit être complémentaire au secteur privé, et non concurrentiel.

Radio-Canada aura à se justifier. Mais il n'est inutile de rappeler que les donneurs de leçons ne sont pas toujours bien placés pour faire la morale. Dans plusieurs domaines les produits proposés par Radio-Canada et CBC établissent une véritable norme de qualité. Et on peut s'étonner de lire les critiques acerbes lancées par exemple par TQS, venant de la part d'une chaîne qui propose des émissions porno tous les soirs, des spectacles de voyeurisme filmés en cachette, et ces grands moments pour l'avancement de notre culture que sont *Black-out*, *Dieu reçoit* et *Drague-moi*...

Bref, on aura compris que les chaînes privées en veulent essentiellement aux revenus commerciaux de Radio-Canada pour mieux remplir leurs propres poches.

Mais Radio-Canada n'est pas exempte de péchés, bien sûr. On a l'habitude d'y tenir un double discours: tantôt on brandit l'importance des cotes d'écoute (par exemple avec le départ de Bernard Derome, départ qui voulait freiner la baisse des cotes d'écoute du *Téléjournal* de l'aveu de certains patrons de l'information), tantôt on se replie sur la notion de service public (constatant que Stéphane Bureau n'avait pas vraiment fait bouger les cotes d'écoute ou déclara alors que pour Radio-Canada les cotes d'écoute n'étaient pas la priorité). Et bien sûr que certains soirs de *Festival Juste pour Rire* la frontière apparaît bien mince entre TVA et Radio-Canada.

Lors de ces audiences Radio-Canada devra bien finir par admettre qu'elle ne peut pas tout faire et tout avoir.

Mais si le CRTC en vient à exiger que Radio-Canada réduise la couverture sportive et la diffusion de films américains, ce seront évidemment des revenus publicitaires en moins dans les coffres de la chaîne publique. Et il n'est pas évident que le gouvernement, qui contribue pour plus de 800 millions à soutenir cette grande chaîne prestigieuse, soit prêt à combler la différence.

Au contraire, et c'est là le drame. L'actuel gouvernement libéral a sabré à la hache dans le budget de Radio-Canada, a tenté de faire adopter une loi qui lui aurait donné la permission de révoquer comme bon lui semble les administrateurs de la chaîne, et la ministre Sheila Copps se promène depuis un mois en accablant Radio-Canada/CBC des péchés les plus variés. Cela n'annonce rien de bon pour la suite des choses.

IDÉES

Chantal Hébert: *L'Ontario entre la tête et le cœur, page A 7*



L'ENTREVUE

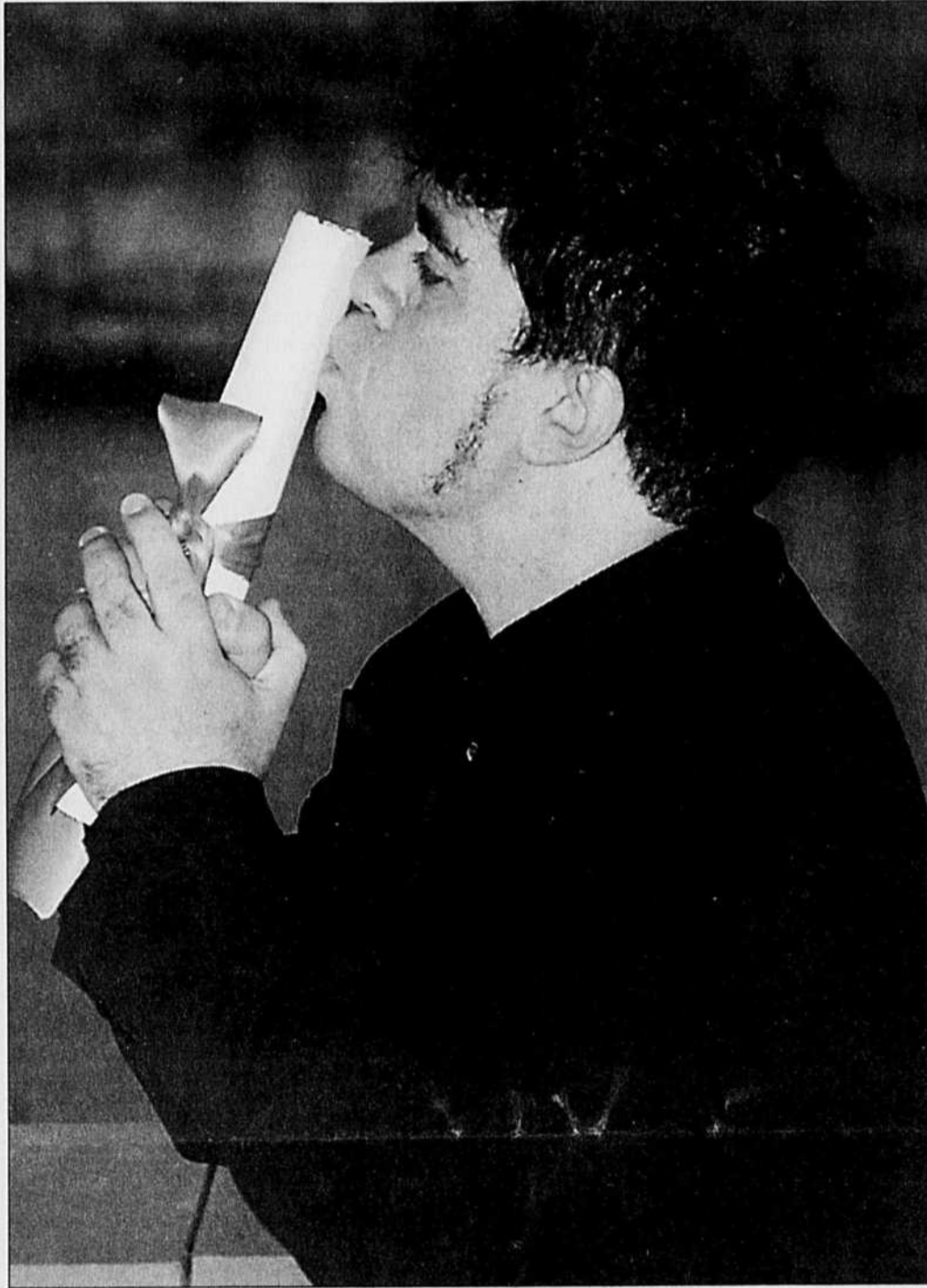
Jean Soulard: *la culture dans votre assiette, page B 1*



CULTURE

Succès ambigu au Festival de musique actuelle, page B 8

Huées historiques à Cannes



La palme d'or a échappé au favori de tous, Pedro Almodóvar (ci-dessus) et à son *Tout sur ma mère*. Le cinéaste espagnol a dû se contenter du prix de mise en scène.

Un cauchemar signé Cronenberg

Jamais palmarès n'aura semblé aussi injuste. Que s'est-il passé?

ODILE TREMBLAY
ENVOYÉE DU DEVOIR À CANNES

Le palmarès le plus absurde qu'il ait été possible d'imaginer pour ce festival est devenu réalité, sous la présidence de David Cronenberg, dimanche soir à Cannes. Un rêve glauque que des critiques couvrant l'événement depuis trente ans décriaient comme du jamais vu. Rien, ni dans les rumeurs de la rue, ni dans les pronostics des journalistes ne laissait présager les prix et les omissions qui marqueront à jamais cette clôture de la 59^e édition de la pierre noire de l'aberration totale. La palme d'or échappait au favori de tous, Pedro Almodóvar et à son *Tout sur ma mère* (il dut se contenter du prix de mise en scène) au profit du *Rosetta* des frères belges Luc et Jean-Pierre Dardenne, une œuvre sociale pas mauvaise

mais bien moins forte que leur film précédent *La Promesse*, surtout bien moins réussie que Le Almodóvar.

C'est Sophie Marceau, visiblement sous l'effet de quelque substance illicite lui faisant perdre la boule, qui remit au duo la palme, ajoutant l'incohérence à l'absurdité dans un discours aussi décousu que le palmarès, discours d'ailleurs interrompu par Kristin Scott-Thomas, la maîtresse de cérémonie, qui voulut faire cesser le massacre. Ça dérapait ferme, contenant et contenu à l'unisson. Quant au grand prix du jury, il vint couronner l'indigeste *Humanité* du Français Bruno Dumont. Ajoutons que les deux acteurs de cette *Humanité*, Séverine Canele et Emmanuel Schotté, reçurent les prix d'interprétation masculine et fémi-

VOIR PAGE A 8: CANNES

■ Autres informations en page B 8

Parents à risques

Les «méchants étrangers» sont moins dangereux pour les enfants que... leur père ou leur mère

Ce soir, en l'église Sainte-Monica, à Notre-Dame-de-Grâce, se tiendra la plus triste des veillées aux chandelles, faite de tous les parents qui attendent en vain chaque jour, depuis un an, deux ans, ou même quarante-cinq ans, que leur enfant revienne enfin à la maison. Que peuvent les gouvernements pour eux? Et comment prévenir pareils drames quand ils se trament au sein même de la famille?

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

À en croire les statistiques, les «méchants étrangers» dont doivent se méfier les enfants ne sont pas plus dangereux... que leur père ou leur mère. De 1997 à 1998, le nombre d'enlèvement d'enfants par un étranger est passé au Québec de 13 à 7; à l'inverse, pour la même période, le rapt parental est passé de 58 à 64. À bas le mythe. Au terme de semaines entières de discussions, un comi-

VOIR PAGE A 8: PARENTS

Kosovo

L'ONU confirme le nettoyage ethnique

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Une mission exploratoire de l'ONU qui vient de passer trois jours au Kosovo a vu «suffisamment de preuves» de nettoyage ethnique, a indiqué hier devant la presse le chef de la mission, Sergio Vieira de Mello.

Interrogé pour savoir si la mission avait observé des signes de nettoyage ethnique dans la province, M. de Mello a répondu: «La réponse est malheureusement affirmative.» «Je pense que nous avons vu suffisamment de preuves et entendu des témoignages amplement suffisants pour confirmer qu'il y a eu une tentative de déplacer à l'intérieur [du Kosovo] et vers l'extérieur un nombre choquant de civils», a-t-il déclaré. «En un mot, c'est assez révoltant», a ajouté M. de Mello.

La mission de l'ONU visitait hier le Monténégro, troisième étape de sa tournée en Yougoslavie destinée à évaluer les besoins du pays en aide humanitaire. «Les destructions, les maisons brûlées et le nombre de villes et villages fantômes» au Kosovo «confirment les témoignages recueillis auprès des personnes déplacées au Monténégro et des réfugiés en Albanie et en Macédoine», selon M. de Mello, chargée des questions humanitaires au sein de l'ONU. La situation au Kosovo est «pire que tout ce que l'on peut imaginer dans

VOIR PAGE A 8: OTAN

«Les 35 heures sont déjà un échec»

La réduction de la semaine de travail favorisera-t-elle la création d'emplois? La France s'interroge.

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

«D'accord pour les 35 heures, mais pas tous les jours!», dit le personnage d'un sketch d'une troupe de théâtre lyonnaise. L'épisode, acheté par de grandes entreprises comme Danone et France Télécom, raconte sur un ton humoristique la négociation de la semaine de 35 heures entre un directeur d'entreprise «ultralibéral» et des syndiqués plutôt désabusés.

Alors que la plupart des pays occidentaux ne jurent que par les nouvelles technologies pour combattre le chômage, la France est convaincue d'en avoir trouvé la recette dans la réduction de la semaine de travail. Sous les regards étonnés des autres pays européens, la voilà engagée depuis un an dans la réduction des heures hebdomadaires de travail, présentée partout comme la grande réforme sociale du gouvernement de Lionel Jospin.

La ministre de l'Emploi, Martine Aubry, entreprend cette semaine des consultations qui mèneront à l'adoption d'une deuxième loi sur le sujet. Avant d'imposer une réduction de 39 à 35 heures dès le 1er janvier 2000 (pour toutes les entreprises de plus de 20 employés), le gouvernement a choisi la méthode douce qui consiste à encourager les entreprises à négocier cette réduction avec leurs

VOIR PAGE A 8: TRAVAIL

Le Devoir au Festival de théâtre des Amériques

À lire, page B 7

<p>CAS DE CONVICTION / COURTESY CASE</p> <p>DANIELLE BOISVERT Née le 15 mars 1965 à Montréal, Québec Diplôme: Baccalauréat en lettres, Université de Montréal Employeur: Non communiqué</p>	<p>WILLIAM BOUCHARD Né le 17 septembre 1971 à Montréal, Québec Diplôme: Baccalauréat en lettres, Université de Montréal Employeur: Non communiqué</p>
<p>ROMAN LAMAR HENDERSON Né le 15 novembre 1975 à Montréal, Québec Diplôme: Baccalauréat en lettres, Université de Montréal Employeur: Non communiqué</p>	<p>BRUCE HERDA Né le 24 septembre 1971 à Montréal, Québec Diplôme: Baccalauréat en lettres, Université de Montréal Employeur: Non communiqué</p>

MÉTÉO

Montréal Nuageux avec éclaircies. Max: 20 Min: 12
Québec Nuageux avec éclaircies. Max: 18 Min: 8
Détails, page A 2

INDEX

7 78313 00064 1

Annances B 5 Le monde A 5
Avis publics A 4 Les sports B 5
Culture B 8 Mots croisés B 5
Économie B 2 Planète B 4
Éditorial A 6 Religions B 6
Entrevue B 1 Télévision B 7
www.ledevoir.com

IDÉES

Renouvellement des licences radio et télévision

Quel avenir pour Radio-Canada?

Encore une fois, on risque de laisser aux seuls intervenants économiques le soin de définir les enjeux et d'influencer les décisions

LINA TRUDEL

Sociologue, analyste des médias

Le renouvellement des licences de la radio et de la télévision anglaise et française de Radio-Canada, qui fera l'objet d'une audience publique de trois semaines devant le CRTC n'a pas encore suscité beaucoup d'intérêt dans les milieux intellectuels et dans les médias québécois.

Encore une fois, on risque de laisser aux seuls intervenants économiques le soin de définir les enjeux et d'influencer les décisions.

Ce renouvellement provoque une grande mobilisation de la part des télédiffuseurs privés. Les enjeux sont clairs: la télévision publique doit se retirer de toutes les activités pouvant être rentables.

Les diffuseurs privés s'en prennent surtout à la stratégie de la SRC visant à occuper une place de choix dans l'univers des nouveaux services spécialisés et celui des nouvelles technologies. Ils demandent aussi que le sport, les nouvelles locales et les émissions de divertissement très populaires et commerciales leurs soient réservées. Il n'y a rien là de nouveau.

Il est davantage inquiétant de voir la ministre du Patrimoine Canadien, madame Sheila Copps, prendre partie publiquement en faveur des promoteurs privés avant même que le CRTC n'ait entendu tous les points de vue.

Quant aux reproches adressés par certains intellectuels anglophones, relativement au caractère trop populiste de la programmation télévisuelle de la SRC, nous les partageons sans par ailleurs adhérer à leurs conclusions.

Pour des raisons sans doute différentes, ils demandent, à l'instar des groupes privés, que Radio-Canada décrive le champ des services spécialisés et celui du divertissement trop populaire pour se consacrer davantage aux émissions culturelles et d'information.

Cette stratégie risquerait d'entraîner des effets contraires à ceux escomptés. La marginalisation croissante du réseau national public qui en résulterait limiterait d'autant son leadership et entraînerait conséquemment une dégradation encore plus grande de la qualité de la programmation sur l'ensemble des réseaux.

À titre de réseau public national, accessible gratuitement à tous les Canadiens, la SRC se doit, de plus, d'offrir une programmation répondant aux besoins de tous les publics dans les domaines tant du divertissement

que de la culture et de l'information. Entre une télévision élitiste et une télévision populiste, le vaste espace de la télévision populaire de qualité reste encore largement à occuper.

Renouveler la chaîne généraliste

Après avoir nivelé autant que faire se peut, les télédiffuseurs ont fini par récolter ce qu'ils ont semé. L'uniformisation des grilles de programmation constitue l'issue fatale de la course effrénée aux côtes d'écoute.

Radio-Canada n'a malheureusement pas su échapper à cette dérive. À la chaîne généraliste, les émissions culturelles y occupent en effet une place fort minime.

Quant aux émissions d'information et d'affaires publiques, la SRC s'est trop peu démarquée de la tendance générale visant à privilégier des sujets sensationnalistes et d'intérêts dits humains au détriment de sujets d'intérêt public plus général.

Il nous faut aussi déplorer le peu d'espace réservé à l'expression de points de vue différents, sur les grands enjeux sociaux. Les décideurs ne sont pas suffisamment appelés à expliquer et justifier leurs décisions et ceux qui les subissent ont encore moins l'occasion de réagir.

La SRC doit donc s'attaquer, en priorité, à améliorer et renouveler la programmation de son réseau de télévision généraliste. Pourtant, l'analyse des promesses de réalisations soumises par Radio-Canada au CRTC nous révèle que telle n'est malheureusement pas le choix privilégié par la Société.

Le projet de grille de programmation du réseau français pour l'an 2000 ne comporte aucune nouveauté digne de ce nom. Nous aurons encore droit aux mêmes téléromans et aux reprises des épisodes diffusés cette année.

Ce manque de dynamisme et d'imagination tranche sur les autres projets d'implantation de services spécialisés soumis par la Société, au CRTC.

Esprons, à leur décharge, qu'ils ont préféré garder l'embarco sur leurs nouvelles idées d'émissions de peur de se les faire voler par les concurrents!

RDI: une réussite

La plus belle réussite du réseau français de Radio-Canada des dernières années demeure sans doute le réseau de l'information (RDI). Lors de tous les événements importants des dernières années, nous avons été à même de constater à quel point ce service apporte «un plus» au traitement de l'information. La contribution unique de ce service spécialisé public à l'amélioration de la vie démocratique confirme que la garantie de qualité se situe surtout du côté du service public.

En effet, dans un petit marché comme le nôtre, il n'y a guère que le service national public qui puisse fournir un service spécialisé de qualité dans des domaines dont l'importance s'avère, d'une part, stratégique pour le progrès de la société et qui nécessite, d'autre part, des investissements considérables de production.

Il est dans cette optique légitime de s'interroger sur le bien-fondé d'ajouter autant de nouveaux services dans notre marché déjà trop fragmenté, même si la décision a déjà été arrêtée par le CRTC.

Si mes sentiments sont partagés à l'égard du réseau de télévision généraliste de la SRC, je suis à l'aise pour souligner la grande qualité de la radio de Radio-Canada. Ici, les éléments positifs ne manquent pas.

Mentionnons d'abord et surtout l'absence d'agression qui provoque les interruptions publicitaires de plus en plus omniprésentes aux réseaux privés. J'apprécie aussi de pouvoir écouter sur les deux chaînes de la musique, des chansons, des émissions culturelles et d'affaires publiques affranchies des «hit-parades», des modes les plus branchées et des fêtes commerciales de tous acabit.

En dépit des réserves sérieuses exprimées à l'égard des choix de programmation privilégiés à la chaîne généraliste, je demeure convaincue que la radio et la télévision de la SRC sont parmi nos principaux outils de développement culturel. Reste à espérer que ces audiences inciteront la direction à adopter une stratégie de programmation plus novatrice et à se libérer davantage du carcan des côtes d'écoute.



Chantal Hébert

L'Ontario entre la tête et le cœur

Kingston Road, c'est le nom que prend la vieille route 2 aux abords du grand Toronto. Avant que la 401 n'existe, quand la capitale de l'Ontario était davantage la ville-reine que la métropole du Canada, on y entrait par là quand on venait de l'est.

Et quand on faisait le voyage pour chercher de l'ouvrage ou encore quand on faisait une lecture optimiste de la carte et qu'on pensait être presque au centre-ville, on faisait halte dans un des motels du chemin Kingston. En réalité, même quand la distance se calculait encore en milles, celle qui sépare cette route des tours de la rue Bay rendait la marche impraticable. C'est un peu l'équivalent de coucher sur le boulevard Taschereau pour aller au Centre Molson.

Depuis le débat des chefs de mardi dernier en Ontario, les Torontois savent un peu mieux comment ces motels d'une autre époque ont fait pour survivre jusqu'à aujourd'hui alors que la route a cessé d'y a déjà longtemps de les alimenter en clientèle régulière et que la méga-ville a poussé autour d'eux.

À la mi-temps du débat, les trois chefs ont croisé le fer sur le niveau de l'allocation de logement versée aux assistés sociaux dans le cadre de la fameuse Révolution du bon sens du premier ministre Mike Harris.

Le chef néo-démocrate Howard Hampton a fait remarquer que si cette allocation était le moins d'indemnité suffisante, des familles entières ne s'entasseraient pas dans les motels de la route Kingston, sans le moindre espoir d'en sortir rapidement.

C'est l'un des sales petits secrets de la campagne électorale ontarienne en cours.

De toutes les provinces canadiennes, l'Ontario est celle dont l'économie a retrouvé la plus grande vigueur ces dernières années. C'est d'ailleurs à cette poussée, insufflée par les États-Unis, plutôt qu'aux hormones des célèbres baisses d'impôt de M. Harris que la province voisine doit sa belle croissance actuelle.

Au débat, le premier ministre de l'Ontario a attribué à ce succès, qui attirerait les nécessiteux vers sa capitale, l'existence honteuse de motels sordides transformés en refuges. Ce que M. Harris n'a pas ajouté, c'est que son gouvernement a également levé le contrôle des loyers, ouvrant la voie à une augmentation vertigineuse du coût déjà exorbitant du logement à Toronto. Résultat, dans la province la plus prospère au Canada, les sans-abri se calculent comme nulle part ailleurs au pays par familles entières plutôt que par unités.

Celui qui a le mieux fait le réquisitoire du bilan social de M. Harris mardi soir dernier est sans conteste le chef néo-démocrate Howard Hampton. Mais l'autre secret gênant de la campagne ontarienne, c'est que M. Hampton est devenu l'allié objectif de la réélection de Mike Harris. Ce dernier en était même ce week-end à inviter ouvertement les électeurs qui n'aiment pas son parti à voter pour le NPD plutôt que pour le Parti libéral.

Car l'enjeu stratégique des élections du 3 juin, c'est le système tripartite de l'Ontario. Depuis trente ans à Queen's Park, il n'y pas de tiers parti mais plutôt trois partis. À deux reprises, depuis 1975, le NPD y a été l'opposition officielle et en 1990, il a même formé un gouvernement majoritaire.

Tout cela n'a rien de comparable avec le rôle que jouent au Québec des embryons de partis comme l'Action démocratique. C'est d'ailleurs pour éviter de devenir le Mario Dumont de la politique ontarienne, un facteur mathématique plus qu'autre chose, qu'Howard Hampton se débat comme un diable dans l'eau bénite pour diviser le vote contre M. Harris et sauver sa propre mise. Le péril est réel.

À l'occasion de ces élections, la carte électorale de l'Ontario a été redessinée. La dernière fois, elle comptait 130 sièges. Aujourd'hui, il en reste 103, tous calqués sur leurs équivalents fédéraux. Le même changement au Québec ferait passer le nombre de places à l'Assemblée nationale de 125 à 75.

Ce redécoupage pourrait coûter très cher au regard du vote du 3 juin. Avant d'arriver au débat, le NPD de M. Hampton pouvait compter sur à peine 10 % des appuis. Au Québec, avec un score équivalent, Mario Dumont a récolté un seul siège en novembre dernier.

Depuis le débat des chefs, le NPD s'est hissé à 17 % dans les intentions de vote. Il n'est pas évident que cela sera suffisant pour qu'il soit une force dans le prochain parlement ontarien. Aux dernières élections fédérales, avec la même carte, le Parti conservateur et les Réformistes avaient récolté respectivement 19 % des suffrages en Ontario, ce qui s'est traduit par l'élection d'un seul et unique député *tory*.

Voilà donc le dilemme: S'ils veulent tempérer la Révolution du bon sens de Mike Harris, les Ontariens savent qu'il faudrait qu'ils se concentrent sur celui des deux partis d'opposition qui a le plus de chances de faire du tort aux conservateurs, c'est-à-dire le Parti libéral. Mais, ce faisant, ils risquent de réduire au silence la voix d'opposition la plus éloquentement actuelle, celle du NPD. C'est au tour des Ontariens de découvrir dans l'isolement que leur tête et leur cœur ne font pas nécessairement bon ménage électoral.

Chantal Hébert est correspondante à Montréal pour le quotidien The Toronto Star.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Les clauses discriminatoires

Il y a des «orphelins» de tous âges

L'analyse de chiffres de Statistique Canada nous porte à croire que ce phénomène dépasse les frontières d'une génération

PIERRE CLÉROUX

Vice-président Québec Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

En réponse à la lettre ouverte publiée dans *Le Devoir* (15-16 mai) sur les clauses «orphelin», nous souhaitons apporter deux éléments afin d'éclaircir le débat. Nous aimerions d'abord rappeler que l'inquiétude exprimée par le Conseil du patronat du Québec est partagée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et par sept autres organismes du milieu des affaires.

Nous rappellerons les raisons de notre opposition à l'introduction d'une loi visant à interdire les clauses «orphelin». Les auteurs prétendent aussi qu'une génération est prise en otage. L'analyse de chiffres de Statistique Canada, nous porte à croire que ce phénomène dépasse les frontières d'une génération.

Rappelons que c'est lorsque des employés embauchés à partir d'une certaine date obtiennent une rémunération ou des conditions de travail inférieures à celles d'employés déjà en poste que l'on parle de telles clauses. Si certains concluent que ce ne sont que les jeunes qui se trouvent dans cette situation, une nuance s'impose: les nouveaux employés peuvent appartenir à tous les groupes d'âge. Nous y reviendrons.

Une vaste coalition

Contrairement à ce que les auteurs de la lettre ouverte prétendent, le Conseil du Patronat n'est pas le seul groupe patronal à être inquiet de l'effet d'une loi interdisant les clauses «orphelin». La coalition pour l'emploi est formée des groupes de gens d'affaires de plusieurs secteurs d'activités économiques et des représentants des petites, moyennes et grandes entreprises.

1895
propriétaires
d'entreprise se
sont
prononcés
contre
l'introduction
d'une loi
interdisant les
clauses
«orphelin»

Les partenaires de la coalition pour l'emploi sont: l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec (AMEQ), l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), l'Association des fabricants de produits alimentaires et de consommation du Québec (FPACC), l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), la Chambre de commerce du Québec (CCQ), le Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA), le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

À la FCEI, c'est 1 895 propriétaires d'entreprise qui se sont prononcés, lors d'un récent sondage, en majorité contre l'introduction d'une loi interdisant les clauses «orphelin». Les raisons qui expliquent ce refus sont multiples.

Un outil de gestion

Avec la globalisation des marchés, nos entreprises font face à une compétition féroce et doivent demeurer flexibles pour absorber les fluctuations du marché. De plus, la croissance économique du Québec a stagné au cours des dernières années. Ces facteurs nous amènent parfois à prendre des décisions difficiles pour continuer à opérer.

Voici les raisons qui amènent les propriétaires de PME à recourir à des clauses «orphelin»: 60,6 % citent le désir de suivre les conditions du marché, 28,7 % évoquent une adaptation à la conjoncture économique, 19,7 % le font pour traverser des difficultés financières et 16,9 % y ont recours pour pouvoir embaucher davantage d'employés.

Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on engage un nouvel employé, à des conditions moins avantageuses, mais les conditions du marché forcent les entreprises à le faire. La situation n'est pas unique au Québec puisque des entreprises de toutes les régions de l'Amérique du Nord utilisent des clauses orphelin afin de réagir aux changements économiques.

On ne peut embaucher un nouvel employé en 1999 selon la conjoncture qui prévalait au début des années 1970. Une nouvelle entreprise qui voit le jour en 1999 embauche aux conditions du marché. Comment peut-on interdire à une entreprise existante de faire de même? Comment une entreprise peut-elle survivre si elle n'opère pas avec les mêmes règles que les nouvelles entreprises? Comment une entreprise québécoise peut-elle être concurrentielle si elle n'opère pas avec les mêmes règles que les entreprises canadiennes ou américaines?

Les clauses «orphelin» constituent un outil de gestion utilisé par certaines entreprises afin de s'adapter aux changements économiques. Malheureusement, aucune loi ne réduira les mutations constantes des différents secteurs de notre économie. Réduire la capacité d'ajustement de nos entreprises va à l'encontre de notre réalité économique.

De plus, l'interdiction des clauses «orphelin» nous amènerait à des choix encore plus difficiles puisque l'adaptation des entreprises devra se faire chez les anciens employés. Ce n'est pas plus facile d'être confronté à réduire les conditions salariales de collaborateurs détenant vingt ans d'ancienneté.

Un faux débat

Dans un deuxième temps, les auteurs voient la jeunesse comme la cible des clauses «orphelin». Or, en l'absence de

données précises sur les groupes les plus affectés, et d'études d'impact auquel le gouvernement est tenu par loi et qui ne sont pas encore réalisées, on peut tracer un parallèle entre l'embauche et le chercheur d'emploi.

Des données de Statistique Canada pour 1998 nous indiquent que des 395 800 personnes cherchant du travail, ce sont les 30-44 ans qui constituent le plus grand contingent, c'est-à-dire 149 100 personnes ou 37,7 % des chercheurs d'emploi. Les 15-29 ans composent le 2^e groupe en importance avec 139 100 personnes ou 35,1 % des gens à la recherche d'un travail. Finalement les 107 600 personnes de 45 ans et plus représentent 27,2 % des personnes voulant réintégrer le marché du travail. Les nouveaux employés se retrouvent donc dans tous les groupes d'âge.

Nous aurions tort de réduire le débat sur les clauses «orphelin» à un débat entre le patronat et les jeunes. Les clauses «orphelin» sont une réponse aux changements profonds que les entreprises, petites et grandes, vivent dans l'économie actuelle.

Ces changements sont complexes et font appel à des solutions complexes. La coalition des gens d'affaires pour l'emploi a proposé à la ministre du Travail la mise sur pied d'un comité regroupant tous les intervenants afin de trouver des façons de faciliter l'intégration des personnes sans emploi au marché du travail.

Une conclusion simpliste du débat sur les clauses «orphelin», en l'absence d'études approfondies sur l'impact d'une loi, nous amènerait à prendre de mauvaises décisions qui nuiraient grandement à nos entreprises et à la création d'emplois. Cette avenue pénaliserait l'ensemble des Québécois.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Laperrière (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Miquel (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marie-Claude Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Rueland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Gars, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida; PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

